



Informations sur nos villages de Bassila

Commune de Bassila : (130.000 habitants), plus de 50 villages et quartiers (carte distincte)

Administration de la commune: siège dans la ville de Bassila (environ 9.500 habitants)

Maire: Filikibirou TASSOU ZAKARI (depuis 2020)

Département: Donga (préfecture à Djougou)

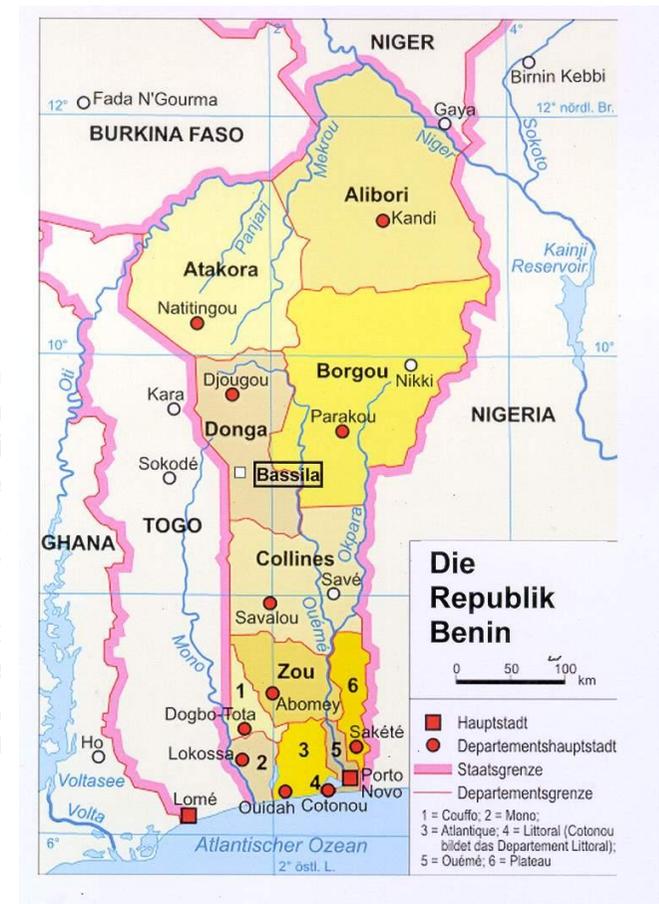
Distance de Cotonou (siège du gouvernement et aéroport): 380 km, 6 à 8 heures de voiture

Bref aperçu des conditions de vie dans les villages :

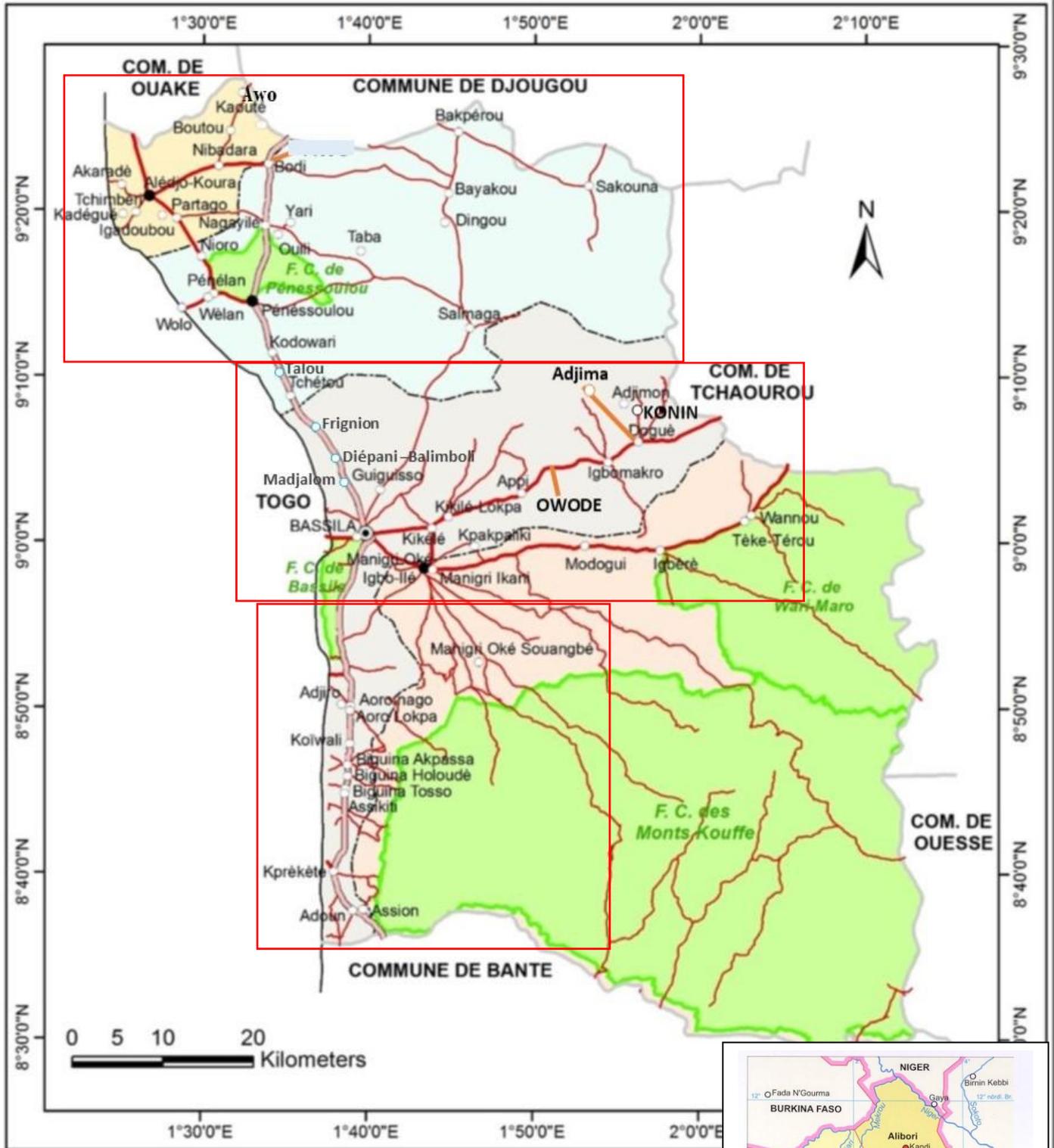
Comme dans tous les villages du Bénin, les gens vivent pour la plupart dans des maisons en terre construites par eux-mêmes. Selon la tribu à laquelle ils appartiennent, ils y vivent en familles simples ou en familles élargies – jusqu'à plus de 40 personnes ensemble . Celles-ci sont éparpillées dans le village. Il n'y a qu'une route goudronnée dans toute la commune de Bassila ; elle la traverse du sud au nord. Par ailleurs, on ne trouve que des pistes de sable. La principale source de revenus est l'agriculture. Les familles sont auto-suffisantes. Elles travaillent dans les champs. Il n'y a que peu d'argent qui circule.

La plupart du temps, la vie se déroule à l'extérieur des maisons. À partir de 19 h, il fait nuit noire au Bénin. Des feux brûlent devant les maisons pour avoir un peu de lumière. La seule ligne à haute tension sur la commune longe la route goudronnée. Même le long de celle-ci, peu de familles peuvent se permettre un raccordement. Des toilettes ? Il n'y a que très peu de latrines.

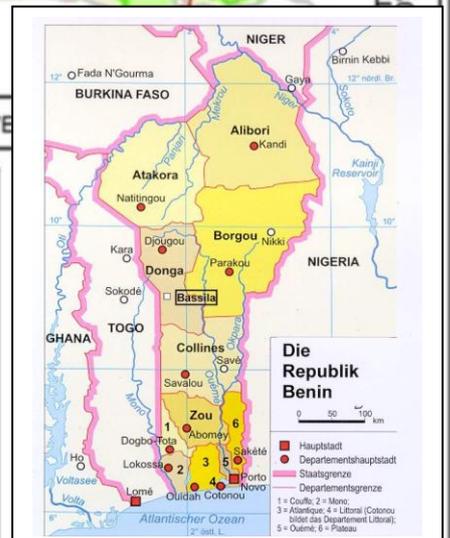
Plus d'informations sur ce sujet dans la galerie de photos et dans les projets.



Découpage administratif de la commune de Bassila



- | | | | |
|-----|----------------------------|---|-------------------------------|
| — | Limites d'Etats | — | Route principale bitumée |
| --- | Limites de communes | — | Route secondaire non bitumée |
| --- | Limites d'arrondissements | — | Piste carrossable |
| ⊙ | Chef-lieu de commune | ■ | Arrondissement d'ALEDJO |
| ● | Chef-lieu d'arrondissement | ■ | Arrondissement de BASSILA |
| ○ | Village administratif | ■ | Arrondissement de MANIGRI |
| ■ | Forêt classée | ■ | Arrondissement de PENESSOULOU |



Réalisation : Spécialistes CCCAT/ACAD, 2017